

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 5 AOÛT 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau
Absente : Renée Giroux, conseillère, siège #2

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur
 - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
 - 6.4 Différents comités des élus
7. SIGNATAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-02
8. DON POUR LES AMIS DE LA FORÊT-LA-BLANCHE
9. DÉMISSION DU POMPIER À TEMPS PARTIEL, M. GILLES DUROCHER
10. NOMINATION D'UN LIEUTENANT PAR INTÉRIM
11. EMPRUNT TEMPORAIRE
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2019-08-085

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019

2019-08-086

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2019-08-087

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéros 11417 à 11443 : 26 765.20 \$

Chèques annulés (erreur) 11417, 11418 et 11434

Paiements en ligne : 9 668.94 \$

Paies : 12 718.46 \$

Grand total : 49 152.60 \$

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORTS

6.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2019-0701	445 Burke	Construction	7-F
2019-0702	445 Burke	Installation septique	7-F
2019-0703	445 Burke	Captage d'eau	7-F
2019-0704	190, Daly	Abattage arbre	5-V
2019-0705	20, Lehmann	Démolition	5-V
2019-0706	150, Mcdonnell	Piscine	14-V
2019-0707	10, Cameron	Bâtiment accessoire	7-F
2019-0708	10, Lalonde	Démolition	14-V
2019-0709	4556, Route 315	Renovation	5-V
2019-0710	460, Daly	Abattage arbre	5-V
2019-0711	694, Rivière-Blanche	Démolition	2-Ade
2019-0712	426, Rivière-Blanche	Démolition	14-V
2019-0713	3889, Route 315	Vente de garage	11-Ade

6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Rien à signaler

6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

6.4 Différents comités des élus

Rien à signaler

7. SIGNATAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-02

2019-08-088

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt portant le numéro 2019-02 de la municipalité de Mayo intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2019-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 385 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 385 500 \$ POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN ROY» a été adopté lors de la séance du conseil du mois de mai 2019;

ATTENDU QUE la caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées exige qu'un signataire soit nommé pour l'emprunt de 385 500\$;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET** résolu **QUE** ce conseil nomme M. Martin Cousineau, directeur général comme signataire.

Adoptée à l'unanimité

8. DON POUR LES AMIS DE LA FORÊT-LA-BLANCHE

2019-08-089

ATTENDU QUE la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche est un attrait touristique pour la municipalité de Mayo;

ATTENDU QUE les Amis de la Forêt-la-Blanche doivent faire des collectes de fonds pour pouvoir offrir des services de base et maintenir les infrastructures de la réserve écologique;

ATTENDU QUE ce conseil trouve opportun de soutenir cet organisme sans but lucratif pour qu'il puisse continuer à offrir des services et faire rayonner cet attrait régional;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brzeau, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu unanimement que la municipalité de Mayo fasse un don de 3 000\$ aux Amis de la Forêt-la-Blanche.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le surplus libre de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9. DÉMISSION DU POMPIER À TEMPS PARTIEL, M. GILLES DUROCHER

2019-08-090

ATTENDU la démission de M. Gilles Durocher du poste de capitaine du service de sécurité incendie de la municipalité de Mayo et Mulgrave-Et-Derry, par lettre datée du 4 juillet 2019;

ATTENDU QUE ce conseil remercie M. Gilles Durocher, capitaine pour ses 23 ans de loyaux services;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte la démission de M. Gilles Durocher au poste de capitaine en date du 4 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

10. NOMINATION D'UN LIEUTENANT PAR INTÉRIM

2019-08-091

ATTENDU la démission de M. Gilles Durocher, du poste de capitaine du service de sécurité incendie de la municipalité de Mayo et Mulgrave-Et-Derry, par lettre datée du 4 juillet 2019;

ATTENDU QUE Daniel Marangère, pompier à temps partiel possède les qualifications nécessaires pour remplacer M. Gilles Durocher temporairement;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte la nomination de M. Daniel Marangère comme lieutenant par intérim en date du 5 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

11. EMPRUNT TEMPORAIRE

2019-08-092

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo souhaite contracter un emprunt temporaire au montant de 200 000\$ pour payer les factures du projet MAYO-18-01 pour le changement d'un ponceau sur le chemin Somers;

ATTENDU QUE la TECQ 2019-2023 rembourse en entier les travaux dudit projet au mois de mars de l'année suivant la fin des travaux;

ATTENDU QUE lesdits travaux débuteront au début septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau **ET** résolu **QUE** ce conseil mandate M. Martin Cousineau, directeur général en vue de signer tout document avec la Caisse Desjardins du Cœur-des-Vallées pour mettre en place cet emprunt temporaire.

Adoptée à l'unanimité

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-08-093

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier